

Plan stratégique de sécurité et de prévention

MOLENBEEK ST JEAN : PSSP Molenbeek-Saint -Jean

periode : 01-01-2020 - 31-12-2022

Entre d'une part :

L'Etat représenté par la Ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique, établi Rue de la Loi 2 à 1000 Bruxelles, ci-après dénommé L'Etat,

Et d'autre part :

La Commune de MOLENBEEK ST JEAN, représentée par le Conseil communal, pour lequel interviennent Madame MOUREAUX Catherine, Bourgmestre et Madame Marijke AELBRECHT f.f., Secrétaire communale, agissant en exécution d'une décision du Conseil communal du , ci-après dénommée la Commune .

Agissant en exécution de la décision des Conseils des Ministres du 28 juin 2019, 18 décembre 2020 et 16 juillet 2021.

Est convenu ce qui suit:

Dispositions générales

1. Sur base du plan stratégique de sécurité et de prévention et eu égard aux dispositions de l'Arrêté royal et sous réserve des crédits disponibles, un montant annuel de 592.354,64 EUR est attribué à la Commune de MOLENBEEK ST JEAN.

Un montant supplémentaire annuel de 10.813,72 EUR est alloué au contingent complémentaire Gardiens de la paix 346, suivant la répartition suivante :

	Nombre/Régime horaire	Intervention financière	Total
Frais de personnel	2 I/I ETP Total : 2 ETP	420 x 2 x 12 mois	10.080,00 €
Frais d'équipement et de formation *		733,72 €	
TOTAL		10.813,72 €	

- Maximum 366,86 € par ETP

2. Cette convention annule et remplace la convention 2020-2021.

3. Le présent contrat entre en vigueur le 1^{er} janvier 2020 et se termine le 31 décembre 2022.

4. Les autorités locales s'engagent à utiliser les subsides de l'Etat fédéral de la manière la plus efficace et la plus efficiente, conformément aux dispositions de l'arrêté du 5 décembre 2019 déterminant les modalités d'introduction, de suivi, d'évaluation et déterminant les modalités d'octroi, d'utilisation et de contrôle de l'allocation financière relatives aux plans stratégiques de sécurité et de prévention 2020, modifié par les arrêtés du 4 janvier 2021 et du 11 février 2022, et à fournir à la demande toute information utile sur l'affectation de ces subsides, à permettre tout contrôle et à prêter toute l'assistance nécessaire en la matière.

I. DISPOSITIF DE COORDINATION

Le service prévention étant important au sien de l'organigramme communal, il dispose d'une coordination occupée par un fonctionnaire de prévention, un évaluateur interne et un coordinateur administratif et financier qui dirige l'ensemble du service. Ils sont soutenus dans leurs missions par différents coordinateurs d'équipe selon les dispositifs existants

I.1. Objectifs généraux

1.1.1. Mettre en oeuvre le plan stratégique de sécurité et de prévention

1.1.2. Mettre en place, promouvoir et piloter une politique de prévention locale intégrée et intégrale

I.2. Objectifs stratégiques

1.2.1. Assurer le bon fonctionnement administratif, logistique et financier du plan et le suivi avec les autorités subsidiantes

Objectifs opérationnels

- Assurer la communication avec l'autorité subsidante

Résultats

- Transmission des rapports d'activités dans les délais prescrits par l'autorité subsidante
- Transmissions des rapports financiers dans les délais prescrits par l'autorité subsidante
- Transmission de toute information relative au plan à l'autorité subsidante dans le mois suivant la demande

Indicateurs

- Transmission effective des rapports d'activités dans les délais prescrits par l'autorité subsidante : Oui/Non
 - Transmission effective des rapports financiers dans les délais prescrits par l'autorité subsidante : Oui/Non
 - Transmission effective de toute information relative au plan à l'autorité subsidante dans le mois suivant la demande : Oui/Non
- Recruter le personnel nécessaire et compétent*

Résultats

- Pourvoi des postes vacants dans les 6 mois suivant la vacance d'un poste

- Mise en place d'une procédure de recrutement
- Existence de profils de fonction détaillés durant toute la durée du Plan

Indicateurs

- Remplacement d'un poste vacant dans les 6 mois suivant la vacance d'un poste :
Oui/Non
- Existence d'une procédure de recrutement effective : Oui/Non
- Existence de profil de fonction durant toute la durée du Plan : Oui/Non

- Assurer la formation adéquate du personnel

Résultats

- Suivi de la formation Gardien de la Paix par les Gardiens de la Paix engagés : Oui/Non
- Suivi de la formation d'agent entrant par tout nouvel agent engagé et intégré au service
- Chaque année, mise en place d'un programme de formation adéquat

Indicateurs

- Suivi de la formation obligatoire Gardien de la Paix par les Gardiens de la Paix engagés : Oui/Non
- Suivi de la formation d'agent entrant pour tout nouvel agent engagé et intégré au service : Oui/Non
- Chaque année, existence d'un programme de formation adéquat : Oui/Non

1.2.2. Assurer un processus d'évaluation permanente du plan

Objectifs opérationnels

- Développer des outils d'accompagnement et de suivi

Résultats

- Gestion et actualisation d'outils d'accompagnement et de suivi durant toute la durée du temps
- Mise à jour régulière des tableaux de bords fournis par l'autorité subsidiaire
- Réalisation de rapports en conformité avec les directives réglementaires

Indicateurs

- Existence d'outils d'accompagnement et de suivi durant toute la durée du plan :
Oui/Non
- Réalisation des tableaux de bord dans le respect des directives réglementaires (délai/forme/structure/contenu) : Oui/Non

- Production de rapports intermédiaire et finaux dans le respect des directives réglementaires (délai/structure/forme/contenu) : Oui/Non

- Suivi et Mise à jour du Diagnostic Local de Sécurité (DLS)

Résultats

- Actualisation annuelle du Diagnostic local de Sécurité

Indicateurs

- Actualisation effective annuelle du Diagnostic local de Sécurité : Oui/Non

- Mise en place de structures de concertation propres à l'évaluation

Résultats

- Organisation de réunions régulières relatives à l'évaluation des dispositifs mis en place

Indicateurs

- Nombre de réunions relatives à l'évaluation des dispositifs mis en place : $\geq 2 \times / \text{an}$

1.2.3. Assurer une information à la population

Objectifs opérationnels

- Développer des outils spécifiques de communication concernant les initiatives prises au niveau local en matière de prévention*

Résultats

- Existence d'outils de communication spécifique aux dispositifs du service prévention
- Actualisation annuelle des outils de communication

Indicateurs

- Existence effective d'outils de communication spécifiques aux dispositifs du service prévention : Oui/Non
- Actualisation annuelle effective des outils de communication (en fonction des besoins) : Oui/Non

- Assurer une visibilité des services de prévention

Résultats

- Identification spécifique du service communal de prévention au sein des autres services communaux durant toute la durée du plan
- Participation des Gardiens de la Paix aux actions/événements organisés par la commune

Indicateurs

- Existence de brochures de présentation des services durant toute la durée du plan :
Oui/Non
- Existence d'une page internet spécifique au service prévention sur le site internet communal : Oui/Non
- Participation effective des Gardiens de la Paix aux actions/événements organisés par la commune : Oui/Non

1.2.4. Assurer une synergie entre les différentes actions de prévention communales et une articulation avec la prévention policière zonale

Objectifs opérationnels

- *Mettre en place des structures de coordination spécifiques au plan*

Résultats

- Mise en place d'un Comité de pilotage restreint afin de superviser le bon déroulement du Plan
- Organisation de réunions internes de suivi des objectifs fixés dans le plan stratégique

Indicateurs

- Nombre de réunion du comité de Pilotage restreint : ≥ 1 /an
- Nombre de réunions internes de suivi des objectifs fixés dans le plan stratégique:
2x/an

- *Participer aux structures de concertation existantes*

Résultats

- Participation du Fonctionnaire de Prévention au Conseil zonal de Sécurité
- Participation du fonctionnaire de Prévention aux réunions de police hebdomadaire

Indicateurs

- Participation effective du Fonctionnaire de Prévention au conseil zonal de sécurité:
2x/an
- Nombre de réunions de police locale relative à la collaboration entre les services de police et la prévention : 30x/an

- *Mettre en place des partenariats adéquats et pertinents*

Résultats

- Développement et maintien d'un réseau de partenaires durant toute la durée du plan

Indicateurs

- Existence d'un réseau de partenaires durant toute la durée du plan : Oui/Non

2. CAMBRIOLAGE

Le cambriolage est devenu année après année un phénomène problématique sur le territoire communal. On y compte en moyenne 2 cambriolages par jour. La Zone de Police n'investit plus dans la technoprévention et il paraît pertinent de pouvoir développer une cellule spécifique à la lutte contre ce type d'infraction

2.1. Objectifs généraux

2.1.1. Prévenir, détecter et limiter le cambriolage et/ou le sentiment d'insécurité y relatif

2.2. Objectifs stratégiques

2.2.1. Agir sur les circonstances et l'environnement criminogènes

Objectifs opérationnels

- Conseiller le citoyen le requérant en matière de sécurisation dans le cadre de visites technopréventives

Résultats

- Conseiller un maximum de victimes de cambriolage le requérant en matière de sécurisation dans le cadre de visites postinfractionnelle dans les deux semaines suivant la demande
- Réaliser des visites technopréventives chez les citoyens le requérant dans le cadre de visites préinfractionnelles dans les deux semaines suivant la demande

Indicateurs

- 30% des victimes le requérant ont bénéficié de conseils en matière de sécurisation dans le cadre de visites postinfractionnelles dans les deux semaines suivant la demande
 - 100% des habitants le requérant ont bénéficié de conseils en matière de sécurisation dans le cadre de visites préinfractionnelles dans les deux semaines suivant la demande
 - Nombre de visites technopréventives pré- et postinfractionnelles réalisées chez le citoyen le requérant : ≥ 50 /an
 - Proportion des visites préinfractionnelles par rapport aux visites postinfractionnelles : $\geq 10\%$
- Informer les commerçants et professions libérales sur le phénomène et sur les mesures techniques de sécurisation*

Résultats

- Réaliser des visites technopréventives chez les commerçants et titulaires de profession libérales le requérant
- Chaque année, informer les commerçants et titulaires de professions libérales sur le phénomène et les mesures techniques de sécurisation

Indicateurs

- 100% des commerçants et titulaires de professions libérales le requérant ont bénéficié d'une visite technopréventive
 - Nombre de commerçants et titulaires de professions libérales qui seront informés sur le phénomène et les mesures techniques de sécurisation : ≥ 50 /an
- Promouvoir les incitants à l'installation de matériel de technoprévention*

Résultats

- Chaque année, informer un maximum d'habitants quant aux incitants financiers à l'installation de matériel de technoprévention

Indicateurs

- Nombre d'habitants qui seront informés quant aux incitants financiers à l'installation de matériel de technoprévention : ≥ 250 /an

2.2.2. Diminuer les comportements à risque

Objectifs opérationnels

- Mener des actions ciblées sur la prévention des cambriolages*

Résultats

- Chaque année, organiser l'Opération Rosace en collaboration avec le SPF Intérieur
- Chaque année, mener une action ciblant les portes d'immeubles et d'habitations (attache-porte) dans les quartiers cibles

Indicateurs

- Chaque année, organisation effective de l'Opération Rosace en partenariat avec le SPF Intérieur : Oui/Non
- Chaque année, organisation effective d'une action ciblant les portes d'immeubles et d'habitations (attache-porte) dans les quartiers cibles : Oui/Non

2.2.3. Dissuader les auteurs potentiels d'infraction

Objectifs opérationnels

- Assurer la présence dissuasive des Gardiens de la Paix sur le terrain

Résultats

- Présence dissuasive quotidienne des Gardiens de la Paix sur le terrain
- Présence dissuasive quotidienne des Gardiens de la Paix dans les quartiers identifiés comme à risque

Indicateurs

- Nombre d'heures de présence des Gardiens de la Paix sur le terrain : ≥ 7 h/jour
- Nombre d'heures de présence des Gardiens de la Paix dans les quartiers identifiés à risques : ≥ 3 heures/jour

2.2.4. Promouvoir une approche intégrée et intégrale

Objectifs opérationnels

- Améliorer les collaborations avec la Police

Résultats

- Contact régulier avec la Police locale afin d'affecter les Gardiens de la Paix sur le terrain
- Informer les service de police de tous les agissements suspects constatés par les Gardiens de la Paix dans les 24 heures suivant le constat

Indicateurs

- Contact régulier effectif avec la Police locale afin d'affecter les Gardiens de la Paix sur le terrain : Oui/Non
- 100% des agissements suspects constatés par les Gardiens de la Paix ont été rapportés à la police dans les 24 heures suivant le constat

3. VOL DE ET DANS VÉHICULES

Les phénomènes de et dans véhicules demeurent une préoccupation tant du point de vue de l'approche de la problématique en matière de stratégie que de travail en relation avec les auteurs de ce type de délit. L'augmentation des sac-jacking et l'importance du parc automobile à Molenbeek impliquent de poursuivre cet objectif en tant que tel au sein du plan stratégique

3.1. Objectifs généraux

3.1.1. *Prévenir, détecter et limiter le vol de et dans véhicules et/ou le sentiment d'insécurité y relatif*

3.2. Objectifs stratégiques

3.2.1. *Dissuader les auteurs potentiels d'infraction*

Objectifs opérationnels

- *Prévenir les délits par une présence dissuasive des Gardiens de la Paix*

Résultats

- Présence dissuasive quotidienne des Gardiens de la Paix sur le territoire communal
- Présence dissuasive quotidienne des Gardiens de la Paix dans les quartiers les plus touchés par le phénomène

Indicateurs

- Présence dissuasive quotidienne effective des Gardiens de la Paix sur le territoire communal : ≥ 7 h/jour
- Présence dissuasive quotidienne effective des Gardiens de la Paix dans les quartiers les plus touchés par le phénomène : ≥ 3 h/jour

3.2.2. *Agir sur les circonstances et l'environnement criminogènes*

Objectifs opérationnels

- *Prodiguer des conseils préventifs aux propriétaires de véhicule*

Résultats

- Chaque année, mener des actions ciblées sur le vol dans véhicules dans les quartiers cibles

Indicateurs

- Chaque année, nombre d'actions ciblées sur le vol dans véhicules dans les quartiers cibles ≥ 2 /an

- *Sensibiliser les propriétaires de véhicules au phénomène de sac-jacking*

Résultats

- Chaque année, mener des actions de sensibilisation au sac-jacking dans les quartiers cibles

Indicateurs

- Chaque année, nombre d'actions de sensibilisation au sac-jacking menées dans les quartier cible : $\geq 2/\text{an}$

4. VIOLENCE INTRAFAMILIALE

Les violences intrafamiliales regroupent toutes les formes de violence interpersonnelles qui ont lieu au sein de la sphère privée. Même si ce type de violence n'apparaît pas clairement dans les statistiques de police, les constats de terrain issus des observations des travailleurs de terrain démontrent l'inverse.

4.1. Objectifs généraux

4.1.1. Prévenir, détecter et limiter la violence intrafamiliale et/ou le sentiment d'insécurité y relatif

4.2. Objectifs stratégiques

4.2.1. Diminuer les effets négatifs liés à la victimisation

Objectifs opérationnels

- *Accompagner les victimes de violence intrafamiliale dans leur parcours*

Résultats

- Offrir un lieu d'écoute ouvert aux victimes de violence intrafamiliale et à leurs familles
- Offrir un soutien psychologique aux victimes de violence intrafamiliale
- Offrir une aide juridique et/ou socio administrative aux victimes de violence intrafamiliale

Indicateurs

- Existence effective d'un lieu d'écoute ouvert aux victimes de violence intrafamiliale et à leurs familles : Oui/Non
- Mise en place effective d'un soutien psychologique aux victimes de violence intrafamiliale : Oui/Non
- Nombre de soutiens psychologiques aux victimes réalisés : \geq 30/an
- Mise en place effective d'une aide juridique et/ou socio-administrative aux victimes de violence intrafamiliale : Oui/Non
- Nombre d'aide juridique et/ou socio-administrative aux victimes réalisés : \geq 30/an

4.2.2. Promouvoir une approche intégrée et intégrale

Objectifs opérationnels

- *Développer les synergies entre les partenaires de terrain*

Résultats

- Développer les synergies entre la Médiation locale et le Service communal d'aide aux victimes (SCAV)

Indicateurs

- Développement effectif des synergies entre la médiation locale et le service communal d'aide aux victimes : Oui/Non

- Participer aux structures de concertation existantes en matière de violence intrafamiliale

Résultats

- Développement d'un Plan communal de lutte contre les violences intrafamiliales
- Participation à la concertation locale en matière de violence intrafamiliale

Indicateurs

- Développement effectif d'un Plan communal d'ici fin 2020
- Nombre de participation aux réunions de la concertation locale en matière de violence intrafamiliale : ≥ 3 /an

5. NUISANCES SOCIALES

La forte concentration de population dans certains quartiers de la commune implique une part importante de nuisances liées aux relations de bon voisinage, à la propreté publique et aux respects des normes sociales de manière générale. De même, ma commune constitue un pôle d'attraction économique, culturel et touristique qui implique de cibler les problématiques des nuisances sociales.

5.1. Objectifs généraux

5.1.1. *Prévenir, détecter et limiter les nuisances sociales et/ou le sentiment d'insécurité y relatif*

5.2. Objectifs stratégiques

5.2.1. *Agir sur les circonstances et l'environnement criminogènes*

Objectifs opérationnels

- Assurer la présence dissuasive des Gardiens de la Paix sur le terrain

Résultats

- Présence quotidienne des Gardiens de la Paix sur le terrain
- Présence des Gardiens de la Paix sur le marché hebdomadaire
- Présence quotidienne des Gardiens de la Paix afin d'assurer la sécurisation aux abords des écoles
- Présence des Gardiens de la Paix lors d'évènements organisés par les autorités sur l'espace public

Indicateurs

- Nombre d'heures de présence quotidienne des Gardiens de la Paix sur le terrain : ≥ 7 h/jour
- Nombre d'heures de présence des Gardiens de la Paix sur le marché hebdomadaire : ≥ 3 h/semaine
- Nombre d'heures de présence quotidienne des Gardiens de la Paix aux abords des écoles : ≥ 1 h/jour
- Nombre de présence des Gardiens de la Paix lors d'évènements organisés par les autorités sur l'espace public : ≥ 7 évènements/an

5.2.2. *Favoriser le contrôle social*

Objectifs opérationnels

- Etre à l'écoute de la population des quartiers

Résultats

- Soutien aux associations de quartier où des nuisances sociales sont constatées
- Promotion des partenariats avec la population

Indicateurs

- Nombre de contacts avec des associations de quartier : ≥ 3 /an
- Nombre de partenariats avec la population : ≥ 1 /an

5.2.3. Promouvoir une approche intégrée et intégrale

Objectifs opérationnels

- *Mettre en place un dispositif spécifique à la période du Ramadan*

Résultats

- Organisation de réunions de préparation du dispositif
- Organisation de réunions d'évaluation du dispositif
- Dialogue pluridisciplinaire entre les partenaires impliqués dans le dispositif

Indicateurs

- Nombre de réunion de préparation du dispositif : ≥ 2 /an
- Nombre de réunions d'évaluation du dispositif : ≥ 1 /an
- Nombre de partenaires impliqués dans le dispositif : ≥ 4

6. INCIVILITÉS SANCTIONNÉES ADMINISTRATIVEMENT

La nouvelle loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales a ouvert des perspectives au niveau communal afin de développer un pôle "sanctions administratives" au sein de la commune dans lequel serait intégré les Gardiens de la Paix constatateurs. De même le service prévention est de plus en plus interpellé pour intervenir sur le terrain en relation avec des problèmes d'infraction au règlement général de Police

6.1. Objectifs généraux

6.1.1. *Prévenir, détecter et limiter les incivilités sanctionnées administrativement et/ou le sentiment d'insécurité y relatif*

6.2. Objectifs stratégiques

6.2.1. *Agir sur les circonstances et l'environnement criminogènes*

Objectifs opérationnels

- Assurer une présence dissuasive des Gardiens de la Paix dans les quartiers cibles

Résultats

- Présence dissuasive quotidienne des Gardiens de la Paix sur le terrain
- Présence dissuasive quotidienne des Gardiens de la Paix dans les quartiers cibles (écoles, marchés, points stratégiques)

Indicateurs

- Nombre d'heures de présence dissuasive des Gardiens de la Paix sur le terrain : >!/ 7h/jour
- Nombre d'heures de présence dissuasive des Gardiens de la Paix dans les quartiers cibles : >!/ = 4h/jour

6.2.2. *Dissuader les auteurs potentiels d'infraction*

Objectifs opérationnels

- Développer le pôle sanctions administratives au sein de la cellule Gardiens de la Paix

Résultats

- Suivi de la formation Gardiens de la Paix constatateurs par tous les Gardiens de la Paix qui répondent aux conditions fixées par la loi
- Sensibilisation des Gardiens de la Paix au règlement général de Police
- Réalisation par les Gardiens de la Paix constatateurs de constats d'infraction au règlement général de Police et aux règlements communaux

Indicateurs

- Nombre de Gardiens de la Paix qui répondent aux conditions fixées par la loi formés annuellement : 100% des Gardiens de la Paix dans les conditions ont été formés
- Sensibilisation des Gardiens de la Paix au règlement général de Police : Oui/Non
- Nombre de constats d'infractions aux règlement général de police et aux règlements communaux réalisés par les Gardiens de la Paix constatateurs : >/= 30/an

6.2.3. Promouvoir une approche intégrée et intégrale

Objectifs opérationnels

- *Développer les synergies avec les partenaires en matière de lutte contre les incivilités*

Résultats

- Développer les synergies avec le service contentieux communal en matière d'application des règlements communaux
- Développer les synergies avec la Police en matière de lutte contre les incivilités
- Chaque année, organisation d'actions ciblées sur les incivilités en collaboration avec la Police

Indicateurs

- Développement effectif des synergies avec le service contentieux : Oui/Non
- Développement effectif des synergies avec la Police : Oui/Non
- Nombre d'actions ciblées sur les incivilités organisées en collaboration avec la Police : >/= 1 action/an

7. RADICALISATION À PORTÉE VIOLENTE

Le phénomène de radicalisation est un phénomène qui même si il n'est pas neuf, est sous le coup de l'actualité depuis plusieurs mois suite aux départs de jeunes pour la Syrie. Vu la socio démographie de la commune, il convient de pouvoir s'intéresser à cette problématique et de la traiter d'un point de vue préventif

7.1. Objectifs généraux

7.1.1. Prévenir, détecter et limiter la radicalisation à portée violente et/ou le sentiment d'insécurité y relatif

7.2. Objectifs stratégiques

7.2.1. Agir sur les circonstances et l'environnement criminogènes

Objectifs opérationnels

- Améliorer la connaissance du phénomène sur le territoire molenbeekois

Résultats

- Engagement d'un responsable radicalisation durant toute la durée du plan
- Actualisation de la stratégie d'action communale relative au phénomène de radicalisation sur le territoire communal

Indicateurs

- Engagement effectif d'un responsable radicalisation durant toute la durée du plan :
Oui/Non
- Actualisation effective de la stratégie au niveau communal : Oui/Non

7.2.2. Promouvoir une approche intégrée et intégrale

Objectifs opérationnels

- Participer aux structures de concertation existantes en matière de radicalisation violente

Résultats

- Participation aux sous-groupes de travail mis en place par les autorités (SPF Intérieur, Région de Bruxelles-Capitale, Communautés)
- Participation à la Cellule de Sécurité locale intégrale (CSIL)
- Contact régulier avec la cellule radicalisation de la Police zonale

Indicateurs

- Nombre de participation aux réunions du sous-groupe de travail mis en place par les autorités : $\geq 5/\text{an}$
- Nombre de participation à la CSIL : $\geq 3/\text{an}$
- Nombre de contact avec la cellule radicalisation de la Police zonale : $\geq 2/\text{an}$

8. VIOLENCE EN MILIEU SCOLAIRE

La commune de Molenbeek compte bon nombre d'établissements scolaires et une population scolaire de plus en plus importante. La violence entre pairs a été mise en avant par certains partenaires de terrain. De même, la cellule de prévention des violences ne milieu scolaire travaille en lien avec d'autres dispositifs liés à la prévention tels que la cellule de veille contre le décrochage scolaire.

8.1. Objectifs généraux

8.1.1. Prévenir, détecter et limiter la violence en milieu scolaire et/ou le sentiment d'insécurité y relatif

8.2. Objectifs stratégiques

8.2.1. Agir sur les circonstances et l'environnement criminogènes

Objectifs opérationnels

- *Soutenir et informer les professionnels de terrain sur les méthodes de prévention des comportements violents*

Résultats

- Développement d'outils de prévention qui ciblent la pratique de la négociation pour résoudre les conflits
- Transmission aux écoles d'outils pédagogiques ciblant la prévention de la violence

Indicateurs

- Développement effectif d'outils de prévention ciblant la pratique de la négociation pour résoudre les conflits : Oui/Non
 - Transmission effective d'outils pédagogiques ciblant la prévention de la violence : Oui/Non
- Réaliser un travail spécifique avec les groupes présentant des difficultés relationnelles*

Résultats

- Proposer une intervention ponctuelle dans les écoles où des problèmes de violence récurrents ont été constatés

Indicateurs

- Nombre d'interventions ponctuelles dans les écoles où des problèmes de violences récurrents ont été constatés : ≥ 35 /an

8.2.2. Favoriser la resocialisation des jeunes en difficultés

Objectifs opérationnels

- *Jouer un rôle de relais entre les jeunes, les familles et l'institution scolaire*

Résultats

- Assurer un accompagnement psychosocial de l'élève ou de sa famille
- Orientation des jeunes confrontés au phénomène vers les services adéquats

Indicateurs

- Nombre d'accompagnement psychosocial : ≥ 3 /an
- Nombre de jeunes ayant été orientés vers les services adéquats : ≥ 15 /an

8.2.3. *Promouvoir une approche intégrée et intégrale*

Objectifs opérationnels

- *Réalisation annuelle d'un état des lieux relatif au phénomène des violences en milieu scolaire*

Résultats

- Chaque année, réaliser un état des lieux relatifs au phénomène de violence en milieu scolaire

Indicateurs

- Chaque année, réalisation effective d'un état des lieux relatif au phénomène de violence en milieu scolaire : Oui/Non

9. NUISANCES PUBLIQUES LIÉES À L'USAGE DE DROGUE

La commune de Molenbeek se situe au centre d'un axe important au niveau de la consommation et de la vente de stupéfiants. Cette configuration implique bon nombre de nuisances sociales ainsi que la nécessité de travailler avec un public de toxicomane en rupture sociale

9.1. Objectifs généraux

9.1.1. *Prévenir, détecter et limiter les nuisances publiques liées à l'usage de drogue et/ou le sentiment d'insécurité y relatif*

9.2. Objectifs stratégiques

9.2.1. *Favoriser la resocialisation des usagers de drogues*

Objectifs opérationnels

- *Proposer un accompagnement à chaque personne confrontée à un problème de toxicomanie*

Résultats

- Soutien et mise en place du travail de rue ciblant les problèmes de toxicomanie (Médibus, Travail social de rue et Gardiens de la Paix)
- Soutien psychologique et socio-administratif direct des consommateurs de drogue
- Soutien psychologique des familles des consommateurs de drogue
- Relai des problématiques vers des structures spécifiques (Transit, Hôpitaux, centres thérapeutiques)

Indicateurs

- Nombre d'heures de travail de rue ciblant les problèmes de toxicomanie : >/= 10/semaine
- Nombre de suivi de consommateur de drogue : >/= 25/an
- Nombre de suivi de familles de consommateurs de drogue : >/= 15/an
- Nombre de relai vers des structures spécifiques : 50% des dossiers relayés

9.2.2. *Promouvoir une approche intégrée et intégrale*

Objectifs opérationnels

- *Favoriser les synergies entre les partenaires locaux*

Résultats

- Gestion d'une structure de concertation communale autour des problématiques liées à la toxicomanie (réseau Ribaupôle)

- Participation à la Coordination locale Drogue de Bruxelles (CLDB)
- Soutien financier et structurel à l'asbl Transit
- Renforcer les synergies entre les services Le Pont et SCAPI

Indicateurs

- Nombre de réunions de la structure Ribaupôle : ≥ 3 /an
- Nombre de participation à la Coordination locale drogue de Bruxelles : ≥ 2 /an
- Soutien financier et structurel effectif à l'asbl Transit : Oui/Non
- Redéfinition des missions des services Le Pont et Scapi : Oui/Non

Ce plan stratégique de sécurité et de prévention a été signé à Bruxelles
le 16/12/2022 .

Chaque partie intéressée déclare avoir reçu un exemplaire signé.

Pour l'Etat fédéral,



Madame Annelies VERLINDEN,

**Ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau
démocratique**

Pour la Commune,

Madame Catherine MOUREAUX, Bourgmestre et

**Madame Marijke AELBRECHT, Secrétaire communale
f.f.**